

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 30 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2

NOR : SSAZ2119065A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-15 ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, ensemble la décision n° 2021-819 DC du 31 mai 2021 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 modifié identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 7 juin 2021 susvisé est ainsi modifié :

1° Le 1° est ainsi modifié :

a) Après l'alinéa : « – l'Australie ; », est inséré l'alinéa suivant :

« – Bahreïn ; » ;

b) Après l'alinéa : « – le Japon ; », est inséré l'alinéa suivant :

« – la Jordanie ; » ;

2° Le 3° est ainsi modifié :

a) L'alinéa : « – la Bolivie ; » est supprimé ;

b) L'alinéa : « – le Chili ; » est supprimé ;

c) L'alinéa : « – le Paraguay ; » est supprimé ;

d) L'alinéa : « – le Sri Lanka ; » est supprimé ;

e) L'alinéa : « – l'Uruguay ; » est supprimé ;

f) L'alinéa : « – la Zambie ; » est supprimé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 juillet 2021.

OLIVIER VÉРАН